

RAPPORT SUR L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

EXERCICE 2015

En application des dispositions prévues par l'article L.533-22 du Code monétaire et financier et des articles 314-100 à 314-104 et 319-21 à 319-25 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice 2015 et portant sur les conditions dans lesquelles Covéa Finance a décidé d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles des OPCVM, des FIA et des mandats dont elle assure la gestion.

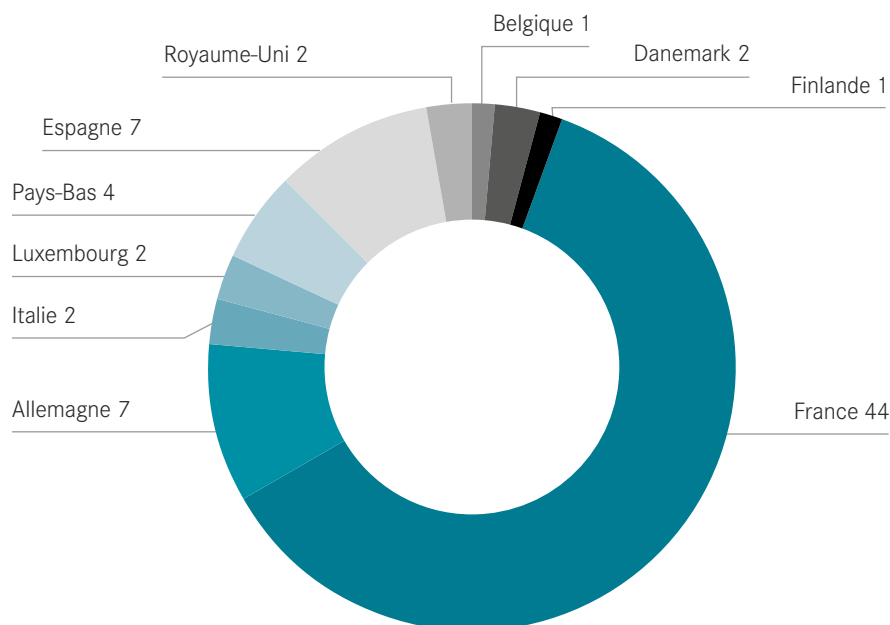
Dans le cadre de son document « Politique de vote », Covéa Finance s'était engagée pour le dixième exercice de vote obligatoire pour les sociétés de gestion de portefeuille à voter conformément aux critères définis ci-dessous :

- voter dans les assemblées de ses vingt plus grosses positions cumulées dans les sociétés de l'Union européenne, dans les portefeuilles OPCVM, FIA et mandats confondus au 31 décembre 2014 (sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale) ;
- ne prendre en compte que les titres au porteur ;
- s'efforcer d'exercer son droit de vote dans les sociétés cotées européennes que Covéa Finance accompagne dans une démarche long terme et notamment les sociétés de moyennes capitalisations pour lesquelles Covéa Finance a une part significative du capital (supérieure à 1,5 % du capital et des droits de votes).

Assemblées générales votées :

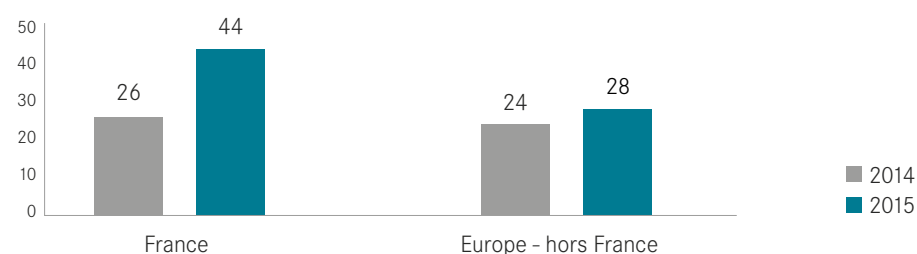
Au 31 décembre 2015, Covéa Finance a exercé son droit de vote dans 72 assemblées européennes, dont 44 assemblées générales françaises et 28 hors de France.

Assemblées générales votées en 2015 – répartition par pays



Le total des assemblées générales pour lesquelles Covéa Finance a voté a progressé au cours de l'exercice 2015 par rapport à l'exercice précédent.

Évolution de l'exercice du droit de vote – 2014/2015



Au 31 décembre 2014, le nombre total de sociétés dans lesquelles Covéa Finance pouvait disposer d'un droit de vote s'était élevé à 532, représentant un volume d'actions cotées de 10 040 915 134,71 euros (à condition que les actions à la date de l'assemblée prévue en 2015 aient été inscrites dans le portefeuille d'un mandat, d'un FIA ou d'un OPCVM).

Taux de participation72/532
Taux restreint au périmètre choisi par la société de gestion72/20

• Répartition des votes :

Résolutions pour..... 868
Résolutions contre..... 348
Abstentions1
Nombre total de résolutions votées..... 1 217
Sur un total de résolutions agréées de..... 1 204
Résolutions non agréées par le Conseil – vote pour.....4
Résolutions non agréées par le Conseil – vote contre.....9

NB : Résolutions agréées = résolutions préalablement validées par le conseil d'administration.
Résolutions non agréées = résolutions pour lesquelles le conseil d'administration a émis une recommandation négative ou ne s'est pas prononcé préalablement.

MOTIFS DES VOTES NÉGATIFS (COMPRENANT 348 VOTES « CONTRE ») :

Motifs des résolutions	France	Union européenne	Europe hors Union européenne
Nomination des membres du conseil d'administration ou de surveillance	40	5	-
Nomination et rémunération des contrôleurs légaux des comptes	6	1	-
Modifications statutaires ayant un impact négatif sur les droits des actionnaires	5	3	-
Approbation de conventions réglementées	3	-	-
Opérations en capital considérées comme un dispositif anti-OPA*	16	-	-
Opérations Financières/ Fusions	134	15	-
Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital	57	2	-
Actionnariat salarié	6	-	-
Approbation des comptes et affectation du résultat	7	39	-
Résolutions externes (non agréées par le Conseil)	8	1	-

* Les opérations prises en compte sont les suivantes : délégations au Conseil pour émettre des bons de souscription ; autorisations concernant les rachats d'actions jusqu'à 10 % ; modification statutaire concernant le droit de vote double ; ...

CAS DANS LESQUELS COVÉA FINANCE N'A PAS PU RESPECTER LES PRINCIPES FIXÉS DANS SON DOCUMENT « POLITIQUE DE VOTE » :

Covéa Finance a dû voter en contradiction avec sa politique de vote* dans 15 cas, répartis comme suit :

Motifs des résolutions	France	Union européenne	Europe hors Union européenne
Nomination des membres du conseil d'administration ou de surveillance	1	1	-
Nomination et rémunération des contrôleurs légaux des comptes	-	-	-
Modifications statutaires ayant un impact négatif sur les droits des actionnaires	-	-	-
Approbation de conventions réglementées	-	-	-
Opérations en capital considérées comme un dispositif anti-OPA	-	-	-
Opérations Financières/Fusions	6	1	-
Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital	2	-	-
Approbation des comptes et affectation du résultat	4	-	-
Autres	-	-	-

* Certains décalages entre notre politique de vote et les votes proviennent de problèmes techniques liés au paramétrage de notre plateforme électronique de vote.

Détails des assemblées générales concernées :

Oeneo	22-juil-15
Tarkett	24-avr-15
Weborama	12-mai-15
Grenobloise d'électronique et d'automatismes (GEA)	31-mars-15
Industria de Diseno Textil (INDITEX)	14-juil-15
Compagnie industrielle et financière d'ingénierie Ingenico	06-mai-15
Vinci	14-avr-15
SES SA	02-avr-15
BioMérieux	28-mai-15
NextRadio TV	21-mai-15

Covéa Finance tient à disposition des porteurs le détail des votes.

CAS DANS LESQUELS COVÉA FINANCE S'EST TROUVÉE DANS UNE SITUATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS :

Aucun

NB : Ce rapport ne porte pas sur les détentions stratégiques du groupe Covéa.